

De la Centrale de catalogage à la Centrale des bibliothèques (1964-1969)

From the Centrale de catalogage to the Centrale des bibliothèques (1964-1969)

De la Central de catalogación a la Central de bibliotecas (1964-1969)

Jean-Rémi Brault

Volume 35, Number 3, July–September 1989

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1028150ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1028150ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Brault, J.-R. (1989). De la Centrale de catalogage à la Centrale des bibliothèques (1964-1969). *Documentation et bibliothèques*, 35(3), 105–111.
<https://doi.org/10.7202/1028150ar>

Article abstract

Twenty-five years ago, the Centrale de catalogage was created, thus bringing to fruition the wish of a group of college librarians to find solutions to common problems. At first, it was chiefly concerned with cataloguing problems. The Centrale de catalogage then became concerned with collection development and the indexation of periodicals.

Created as the Centrale de catalogage, the organisation became known as the Centrale des bibliothèques and, more recently, as the Service documentaires multimedia. The author describes the events that gave rise to the creation of the Centrale de catalogage and the developments of the first five years.

De la Centrale de catalogage à la Centrale des bibliothèques (1964-1969)

Jean Rémi Brault
Montréal

Fruit d'une volonté collective d'un groupe de bibliothécaires du secteur collégial d'unir leurs efforts pour trouver des solutions communes à leurs problèmes, la «Centrale de catalogage» vit le jour il y a 25 ans. D'abord orientée vers les problèmes de catalogage, la nouvelle «centrale» s'intéressa également aux problèmes du choix de la documentation et à l'indexation des périodiques reçus dans les bibliothèques.

Né sous le nom de «Centrale de catalogage», l'organisme devait être connu par la suite comme la «Centrale des bibliothèques» pour devenir, tout récemment, les «Services documentaires multimedia». L'auteur raconte les circonstances qui ont entouré la fondation de la Centrale de catalogage et les développements qui sont survenus au cours des cinq premières années.

From the Centrale de catalogage to the Centrale des bibliothèques (1964-1969)

Twenty-five years ago, the Centrale de catalogage was created, thus bringing to fruition the wish of a group of college librarians to find solutions to common problems. At first, it was chiefly concerned with cataloguing problems. The Centrale de catalogage then became concerned with collection development and the indexation of periodicals.

Created as the Centrale de catalogage, the organisation became known as the Centrale des bibliothèques and, more recently, as the Service documentaires multimedia. The author describes the events that gave rise to the creation of the Centrale de catalogage and the developments of the first five years.

Vue dans une perspective de vingt-cinq années, la fondation de ce qui est devenu les Services documentaires multimedia laisse une impression de courage professionnel et de «vouloir-vivre» collectif exceptionnels. De la stagnation inhérente à l'isolement, les bibliothécaires québécois se donnaient un équipement apte à rendre fructueuse une convivialité tout à fait nouvelle et qui s'est avérée indispensable. Grâce à une participation volontaire et spontanée qui créa «comme un moyen d'intégrer des individus dans un vaste

De la Central de catalogación a la Central de bibliotecas (1964-1969)

La Central de catalogación nació hace 25 años cuando un grupo de bibliotecarios del sector colegial decidió trabajar junto para encontrar soluciones comunes a sus problemas. Orientada en primer lugar hacia los problemas de catalogación, la nueva Central se interesó tanto a los problemas de selección de la documentación como a la indexación de las publicaciones periódicas recibidas en las bibliotecas.

El organismo nació bajo el nombre Central de catalogación para más tarde llamarse Central de bibliotecas y hace muy poco, tomó el nombre Servicios de documentación multimedia. El autor relata las circunstancias en cuanto a la fundación de la Central de catalogación y los desarrollos ocurridos durante los cinco primeros años de su existencia.

projet»¹, cet organisme qu'on nomma d'abord la Centrale de catalogage naquit avec une spontanéité étonnante et se développa avec une rapidité qui correspondait sans doute aux besoins existants.

Pour bien comprendre l'évolution de ce phénomène, il faut rappeler le contexte pédagogique et bibliothéconomique qui prévalait au début des années 1960 dans les collèges classiques du Québec. L'époque des petites bibliothèques

1. Albert Meister, *Vers une sociologie des associations*, Paris, Éditions Économie et humanisme, Les Éditions ouvrières, 1972, p. 18 (Relations sociales)

logées dans les salles de classes n'était pas si lointaine. Quelques collèges avaient entrepris de se doter d'une vraie bibliothèque, c'est-à-dire d'un organisme qui comportait une collection de livres, du personnel à temps plein quelquefois, à temps partiel le plus souvent, d'un local qui deviendra de plus en plus convenable, sans toujours répondre aux normes généralement admises dans ce genre d'institution. Analysant cette situation, l'historien Claude Galarneau écrivait : « En dehors des heures d'études, les bibliothèques fournissent les livres de consultation aux enseignants et les livres de lecture aux écoliers ». Et rappelant que, dans la plupart de ces collèges, une importante et souvent riche bibliothèque existait pour le corps professoral clérical, il ajoutait :

Les collèges avaient un double réseau de bibliothèques, celle des prêtres ou des pères, comme on disait, et celle des élèves. Suivant les institutions, chaque classe avait une bibliothèque dans le local où se faisait l'enseignement, ou encore deux ou trois sections différentes, l'une pour les élèves des classes de grammaire, la seconde pour ceux des classes de lettres et la troisième pour les « philosophes »².

Il faut reconnaître que les modes de financement qui prévalaient à cette époque, les subventions maigres et aléatoires, laissaient peu de latitude aux administrateurs même si, dans la plupart des cas, ils étaient d'abord d'authentiques pédagogues et même s'ils étaient familiers avec l'idée qu'une bibliothèque était nécessaire. La pratique intensive des cours dits magistraux, enfin, n'aidaient pas les enseignants à intégrer la bibliothèque dans le processus d'apprentissage pédagogique.

On aura compris que, si nous décrivons la situation qui prévalait dans les collèges classiques, c'est parce que ce sont ces institutions qui donnèrent naissance à un important mouvement de collaboration dont précisément nous voulons rappeler les débuts. Mais nous sommes conscients que la situation n'était guère plus brillante, tant s'en faut, dans les écoles normales ou dans les écoles qui relevaient des commissions scolaires ou même dans les bibliothèques publiques.

Donc, à travers cette naissance lente et souvent difficile des bibliothèques collégiales, certaines idées surgissaient qui cheminaient avec une belle assurance. L'une de ces idées, qui mériterait peut-être d'être reprise et davantage analysée, consistait à orienter les étudiants vers le travail de recherche personnelle. Aux cours magistraux, il fallait ajouter l'habitude du travail vraiment personnel, il fallait apprendre à l'étudiant comment apprendre plutôt que de recevoir plus ou moins passivement des connaissances transmises par le professeur. À cette époque également, durant les vacances estivales, des professeurs de diverses disciplines et des bibliothécaires se réunissaient au camp de vacances de la Faculté des arts de l'Université de Montréal, situé au lac Trèfle et, non seulement ils y élaboraient des programmes d'études mais ils mettaient au point une méthodologie, précisément orientée vers le travail personnel.

À la même époque, « l'Université Laval met sur pied une vaste enquête » qui porte sur les programmes, les méthodes d'enseignement et l'équipement requis³. Le rapport de cette Commission d'enquête met en évidence les doléances entendues lors des audiences. Il conclut que les étudiants quittaient alors le collège insuffisamment pourvus des qualités intellectuelles requises pour la poursuite des études et pour le succès dans le monde contemporain⁴.

Et au terme de cette enquête, cette université décrétait qu'aucune accréditation ne serait désormais accordée à un collège, à moins que celui-ci ne se soit doté d'une bonne bibliothèque, dirigée par un personnel qualifié. Comme peu de collèges remplissent ces conditions, « un effort est entrepris pour répondre aux exigences de la Faculté des arts »⁵.

En octobre 1961, la section des bibliothèques de collèges de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française (ACBLF), l'ancêtre de l'ASTED, se dotait d'un comité dit de coopération, composé de six membres. Le comité se mit à l'oeuvre dès sa création. Et l'un des fruits de son travail a été la tenue, toujours au lac Trèfle, d'une réunion conjointe de professeurs et de bibliothécaires de Montréal. Les personnes présentes à cette réunion formulèrent un voeu qu'il est intéressant de relire. En effet,

2. Claude Galarneau, *Les collèges classiques au Canada français (1620-1970)*, Montréal, Fides, 1978, p. 192-193.

3. Victor Coulombe et Gertrude S. de Carufel, « Histoire du Service des bibliothèques du ministère de l'Éducation; dix années au service des bibliothèques des établissements d'enseignement, 1964 à 1974 », in *Livre, bibliothèques et culture québécoise; mélanges offerts à Edmond Desrochers, s.j.*, Montréal, ASTED, 1977, p. 677.

4. Université Laval, *Rapport de la Commission du Programme de la Faculté des arts au Conseil universitaire*, Québec, 1957-1960, vol. 1, p. 208.

5. Victor Coulombe et Gertrude S. de Carufel, « Histoire du Service... », p. 673.

il définit bien la problématique et situe les origines de cette entreprise qui deviendra la Centrale de catalogage :

Considérant que, dans le programme d'études des collèges classiques, on a commencé à orienter les étudiants vers la recherche personnelle et que, dans l'avenir, on semble vouloir insister davantage sur la méthodologie du travail personnel ;

Considérant que l'application de cette méthodologie suppose une utilisation très large des bibliothèques collégiales qui devront être rapidement en mesure d'offrir les services adéquats exigés par l'orientation nouvelle ;

Considérant enfin que, malgré des efforts remarquables et remarqués, un grand nombre de nos bibliothèques de collèges sont loin de répondre aux besoins immédiats ;

Les professeurs et les bibliothécaires réunis en sessions d'études au lac Trèfle formulent le voeu que la Fédération des collèges classiques étudie la possibilité de créer dans un avenir rapproché un Service des bibliothèques de collèges qui deviendrait un centre d'information, de coopération et d'entraide dont l'action profiterait à l'ensemble des bibliothèques collégiales ;

En outre, il est proposé que la teneur de ce voeu soit portée par la Faculté des arts à la connaissance de la Fédération des collèges classiques, des supérieurs des collèges, et de la section des bibliothèques de collèges de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française (ACBLF)⁶.

Cette recommandation revêt une importance décisive. En effet, elle pose un diagnostic réaliste sur la situation qui prévalait dans les bibliothèques collégiales au début des années 1960. Elle suggère un remède précis : la création d'un Service des bibliothèques, étant bien entendu que ce Service devra avoir du personnel permanent et profiter de l'ensemble du secrétariat de la Fédération des collèges classiques. Cette résolution définit également les paramètres de ce Service : il en sera un d'information, de coopération et d'entraide. Et en saine stratégie, elle monopolise tous les organismes qui peuvent aider à réaliser le projet.

Donc, le 14 mars 1963, le Conseil général de la Fédération des collèges classiques procédait à l'engagement d'un bibliothécaire professionnel, Paul Francoeur. Il entrait en fonction le 1^{er} avril 1963. Il devenait le directeur de ce qui s'appelait alors la Commission des bibliothécaires de collèges, et qui plus tard s'appellera la Commission des directeurs de bibliothèques de collèges. Au moment de sa fondation, cette Commission réunissait les directeurs des bibliothèques de tous les collèges classiques du Québec.

Dans un document anonyme issu de la Fédération, on peut lire la description exacte de ce que devait devenir ce nouveau Service.

La fonction principale du nouveau Service (des bibliothèques de collèges) est de favoriser une coopération féconde entre les institutions, sur les plans pédagogique et technique : choix de la documentation, classification et catalogage, dépouillement de périodiques, organisation technique, locaux, etc. Cette entraide demeure possible grâce à une planification préalable des opérations et à une étroite coordination des tâches⁷.

On aura compris que cette décision du Conseil général de la Fédération des collèges classiques était lourde de sens et de responsabilité. Dans le contexte des budgets fort restreints de cette époque, cet investissement témoignait de la volonté des autorités de doter les collèges de bibliothèques dynamiques et imposait aux bibliothécaires l'obligation de réussir. Le président de la Fédération des collèges classiques avait sans doute raison d'écrire que « le développement des bibliothèques collégiales a été un des premiers objectifs proposés aux collèges dans leur effort d'adaptation aux exigences actuelles de l'éducation »⁸. Mais les bibliothécaires, de leur côté, réalisaient que leurs efforts devaient les conduire à faire de cette bibliothèque le véritable « centre de la vie intellectuelle de l'établissement »⁹. Et c'est dans ce contexte quelque peu euphorique que la Commission des bibliothécaires débutera ses travaux et que, bientôt, naîtra la Centrale de catalogage.

Dès le 5 avril de cette année 1963, le directeur du nouveau Service prend l'initiative de réunir quelques directeurs de bibliothèques au Séminaire de Sainte-Thérèse-de-Blainville. Réunion forcément préliminaire, sans caractère officiel,

6. Fédération des collèges classiques, *Rapport du Secrétaire général lors de la 27^e assemblée générale, 16-17 janvier 1963*, p. 8-9.

7. Document non daté intitulé *Historique de la Fédération*.

8. Florian Larivière, « Au centre des préoccupations nouvelles », *Bulletin de la Fédération des collèges classiques*, vol. VIII, no 5 (janvier 1964), 3.

9. Université Laval, *Rapport de la Commission...*, vol. 1, p. 476.

elle permet néanmoins d'établir les prémices d'un véritable esprit de collaboration, de proposer un premier plan de travail, de familiariser le nouveau directeur avec les problèmes particuliers des bibliothèques de collègues. Il fut surtout décidé, lors de cette rencontre, de former un exécutif provisoire, d'organiser dans les plus brefs délais une assemblée générale de tous les directeurs de bibliothèques de collègues au cours de laquelle un plan d'action serait accepté et un exécutif serait élu, avec le mandat spécifique de réaliser ce plan d'action. Le 29 avril 1963 avait lieu la première réunion de cet exécutif provisoire. Il était présidé par monsieur Raymond Boucher, qui était directeur de la bibliothèque du collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Une deuxième réunion de cet exécutif provisoire, le 1^{er} juillet 1963, permettait de finaliser le programme de la première assemblée générale.

Elle eut lieu du 28 au 30 août 1963, à la Maison Montmorency. Le thème suivant avait été retenu : «La coopération entre les bibliothèques de collège». Elle regroupait 125 bibliothécaires, représentant plus de 70 collèges classiques. Bien sûr, cette première rencontre voyait surgir tous les espoirs, mais principalement, les bibliothécaires étaient conscients que les autorités avaient les yeux sur leurs travaux et exigeaient des résultats rapidement.

Cette rencontre fit pourtant ressortir la réalité des problèmes dans les bibliothèques des collègues : absence de personnel technique qualifié, nécessité de mettre à jour et d'ajuster aux programmes d'études des collections souvent riches par leur ancienneté et considérables par leur quantité, urgence de classer et de cataloguer les collections existantes et celles qui seront acquises, complexité du choix de la documentation parmi la masse d'ouvrages qui sont publiés chaque année. Et alors, les mêmes réflexions revenaient sans cesse : pourquoi refaire cent fois, tant bien que mal, ce qui pourrait être mieux fait une seule fois ?

Si tous les collègues suivent, à peu de choses près, les mêmes programmes d'études, leurs bibliothèques ont besoin des mêmes ouvrages. Pourquoi, alors, chaque collège devrait-il rédiger les mêmes listes bibliographiques en vue de compléter ses collections ? Et surtout, pourquoi faut-il cataloguer et classer le même ouvrage cent fois, c'est-à-dire, dans chaque bibliothèque de collèges ?

De ces interrogations à la création d'un organisme coopératif, il n'y avait qu'un pas. Mais compte tenu des implications budgétaires, les bibliothécaires ne pouvaient franchir ce pas sans l'aide et même sans l'autorisation et le financement des autorités de la Fédération des collèges classiques.

Déjà, le Service des bibliothèques et l'exécutif de la Commission des bibliothécaires avaient mis au travail plusieurs bibliothécaires, par la création de comités fort actifs : un comité pour le choix de livres, un comité de classification et catalogage, un comité de dépouillement des périodiques, un comité pour l'étude des locaux de bibliothèques et un comité pour les services techniques. Tout ce bouillonnement d'activités était suscité, provoqué et alimenté par l'exécutif qui se réunissait presque mensuellement. Et on peut remarquer que cette activité mettait en place tous les éléments qui seront requis pour la création de l'organisme coopératif.

Le 27 avril 1964, soit huit mois après la tenue de la première assemblée générale et à peine une année après la création du Service des bibliothèques, l'exécutif de la Commission des directeurs de bibliothèques se réunit au collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Une demande officielle est faite au Conseil général de la Fédération des collèges classiques pour la fondation d'une Centrale de catalogage. Et dès lors, les événements se précipitent.

Le 13 mai suivant, le Conseil général accepte le principe de la fondation de cette Centrale. Le 25 mai, une réunion spéciale a lieu au même collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière : un groupe de supérieurs de collèges et de membres de l'exécutif de la Commission des directeurs de bibliothèques sont chargés de «préciser les grandes lignes de l'orientation et de confirmer les prévisions budgétaires»¹⁰. Le 18 juin, «le Conseil général de la Fédération des collèges classiques se prononce en faveur de la fondation de la Centrale de catalogage. Il ne restait plus qu'à faire approuver définitivement le projet par l'Assemblée générale des supérieurs des collèges membres de la Fédération des collèges classiques, ce qui fut fait le 14 octobre 1964»¹¹.

Les objectifs poursuivis par les personnes qui initiaient ce projet de Centrale de catalogage et acceptés par les autorités de la Fédération des collèges classiques étaient les suivants :

10. Jean-Marie Beauchemin, *Communiqué aux supérieurs des collèges classiques*, 3 juin 1964.

11. Victor Coulombe et Gertrude S. de Carufel, «Histoire du Service...», p. 675.

- doter l'ensemble des bibliothèques de collèges d'une agence centrale pour le catalogage et la classification des documents dans la mesure où ces tâches étaient coûteuses et répétitives ;
- constituer une équipe centrale pour les travaux techniques, ainsi que pour le choix de la documentation et ainsi, éviter la duplication du travail dans chacune des bibliothèques du réseau collégial et assurer un service de meilleure qualité par une normalisation plus poussée.

« Le financement de la Centrale était assuré par les cent collèges membres de la Fédération des collèges classiques, chacun se serrant un peu la ceinture en fournissant \$ 300, ce qui donnait un budget de départ de \$ 30 000 »¹².

On voudra bien remarquer que ce budget est relativement considérable. Nous sommes en 1964. Les bibliothécaires professionnels touchent un salaire annuel d'environ \$ 6 000.00 et les techniciens de la documentation reçoivent environ \$ 4 000.00 par année¹³. Un tel budget signifie clairement la volonté commune d'établir l'entreprise nouvelle sur une base de services qui devront se rentabiliser et opérer selon des méthodes admises dans le commerce. Les retombées économiques de la nouvelle Centrale ne faisaient aucun doute dans l'esprit des personnes qui initiaient le projet. Témérité ou naïveté, enthousiasme qui reposait sur une volonté collective exprimée lors de la première assemblée générale? Probablement, un heureux mélange de tous ces ingrédients et de quelques autres, comme l'implication de nombreux collègues, le dévouement sans limites d'une équipe, le dynamisme qui résulta de cet amalgame.

Entre temps, vers la fin du mois de mai 1964, donc entre la réunion spéciale du 25 mai et la réunion du Conseil général du 18 juin, un groupe de membres de l'exécutif de la Commission des directeurs de bibliothèques avait effectué un voyage aux États-Unis dans le but de visiter quelques organismes similaires à celui qui allait naître au Québec. Il s'agissait de vérifier le mode de fonctionnement de ces organismes, le type de leur incorporation, l'ampleur des services offerts à la clientèle. Le 8 juin 1964, ils présentaient un rapport de leurs constatations lors de la réunion de ce même exécutif qui avait lieu au collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Ces collè-

gues revenaient de leur voyage avec la conviction que le fonctionnement de la Centrale devait être confié à une entreprise commerciale. C'est dire à quel point les fondateurs inscrivaient le nouvel organisme dans la catégorie des institutions commerciales, qui devaient se rentabiliser.

Or, à cette époque, les Éditions Fides avaient déjà créé un Service des bibliothèques. Cette maison d'édition publiait des listes d'ouvrages destinées aux bibliothèques d'enseignement de divers niveaux. Ces listes étaient compilées par des personnes particulièrement compétentes, sur qui les éducateurs et les bibliothécaires pouvaient se fier entièrement. Bien plus, cette maison d'édition produisait des fiches, correspondant aux titres proposés et destinées aux bibliothèques d'enseignement et aux bibliothèques publiques.

Il paraissait donc normal que, devant cette volonté de confier la Centrale à une entreprise commerciale déjà existante, l'exécutif de la Commission s'adresse aux Éditions Fides. Le plan retenu consistait à diviser les opérations en deux étapes: l'équipe de la Fédération des collèges classiques assurera l'aspect professionnel, c'est-à-dire, la rédaction des fiches, le catalogage et la classification, l'établissement des vedettes-matière, tandis que la maison Fides se chargera des aspects techniques, c'est-à-dire la production des fiches, leur impression et leur distribution. Un Conseil d'administration chapeautera cet organisme, composé de six membres, dont trois seront nommés par la Fédération des collèges classiques et trois par les Éditions Fides.

Les négociations se poursuivirent donc durant la saison estivale. Et au début du mois de septembre, force fut de constater qu'une pierre d'achoppement fondamentale interdisait qu'un accord puisse intervenir entre les deux institutions. Fides désirait acquérir la propriété intellectuelle des fiches, tandis que l'exécutif de la Commission refusait de céder les droits d'auteur. Aussi, lors de la neuvième réunion de l'exécutif de la Commission, le 28 septembre 1964, il fut décidé de recommander au Conseil général de la Fédération de prendre complètement à sa charge le fonctionnement de la Centrale de catalogage, étant entendu que le Secrétariat de la Fédération des collèges classiques était déjà bien équipé et pouvait assumer efficacement l'impression et l'expédition des fiches de même que la comptabilité de la nouvelle entreprise.

C'est cette recommandation que l'Assemblée générale des supérieurs des collèges entérina le 14 octobre 1964 et donnait ainsi officiellement naissance à la Centrale de catalogage.

12. *Ibid.*

13. Raymond Boucher, «Un budget à la dimension des besoins», *Bulletin de la Fédération des collèges classiques*, vol. VIII, no 5 (janvier 1964), 17.

Alors, tout restait à faire. Et l'équipe de direction s'est lancée dans la concrétisation du projet avec une fougue propre à une jeunesse qui s'attardait. Les membres de l'exécutif de la Commission partirent en tournée d'informations, tenant des réunions à travers le Québec pour expliquer avec le plus de précisions possible l'ampleur et les limites du projet, ses avantages et la collaboration que chacun pouvait apporter: plus de 350 personnes ont ainsi été atteintes et en décembre, plus de 250 bibliothécaires s'étaient inscrits comme clients éventuels de la Centrale de catalogage.

Une équipe dite pédagogique établit son quartier général au Séminaire de Sainte-Thérèse-de-Blainville. Dans une circulaire diffusée le 9 novembre 1964, elle annonce que «dès la première année, nous serons vraisemblablement en mesure de produire les fiches de dix mille titres d'ouvrages soigneusement choisis, soit par leur valeur intrinsèque, soit pour leur valeur documentaire». Quelle audace!

L'autre équipe dite technique travaille au collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière. En même temps ou en plus de rédiger les fiches des ouvrages proposés dans les listes «d'ouvrages soigneusement choisis», d'assurer leur catalogage et leur classification, cette équipe «doit aussi régler la mise au point du code de catalogage et du code de vedettes-matière, terminer l'étude des adaptations nécessaires à la classification Dewey et déterminer la présentation matérielle des fiches: typographie, carton, etc.»¹⁴.

L'équipe pédagogique produit sa première liste le 14 décembre 1964. Elle porte sur la littérature grecque, latine et canadienne-française, sur la philosophie de l'histoire et sur l'histoire du Canada (régime français et régime britannique). Au cours de la première année d'opération, 8 000 titres auront ainsi été «choisis», puis catalogués et classifiés. Si l'objectif de 10 000 titres n'est pas atteint, le bilan n'est tout de même pas négligeable. Outre les listes mentionnées plus haut, des bibliographies sont publiées sur la psychologie, la pédagogie, la géographie, l'histoire de l'Église catholique au Canada et les mathématiques. Ces listes bibliographiques contiennent des titres considérés comme nécessaires pour répondre aux exigences des programmes en vigueur dans les institutions d'enseignement. Elle souffrent souvent de cette faiblesse d'avoir été compilées trop rapidement. Il est certain que la Centrale de catalogage aurait gagné en termes de qualité des produits si elle avait pu disposer d'une année de préparation et

de mise au point de tous les instruments nécessaires à son bon fonctionnement. Mais les attentes légitimes des bibliothécaires, et celles aussi non négligeables des supérieurs de collèges, étaient telles qu'il n'était pas permis de retarder la mise en marche du projet.

Pourtant, dès le début, de nombreuses difficultés de fonctionnement avaient surgi. La distance géographique entre les deux équipes n'est pas la moindre. La direction générale était logée à Montréal, les services techniques à La Pocatière, les services bibliographiques à Sainte-Thérèse-de-Blainville, une dispersion qui alourdissait et ralentissait le fonctionnement. Aussi, dès l'été 1965, moins d'une année après la fondation, il fut décidé de réunir les deux services à Sainte-Thérèse-de-Blainville, la direction demeurant à Montréal. Le 26 août 1965, la Centrale de catalogage subissait une première migration. Par la force des choses, la Centrale retenait les services de plusieurs nouveaux employés, aussi bien pour le secteur bibliographique qui est confié à Théophile Bertrand que pour le secteur technique confié à Raymonde Couture-Lafleur. Un service de dépouillement des périodiques relève désormais de Guy Forget.

Mais, en même temps, cet organisme fondé par et pour les collèges classiques, était sollicité par les autres secteurs. Les écoles normales de l'époque demandaient de pouvoir profiter de ces services uniques au Québec, dont elles avaient un urgent besoin. Les commissions scolaires également veulent obtenir des services qui leur soient appropriés.

Cette rançon du succès comporte des obligations. Pour offrir des services à d'autres secteurs que celui des collèges classiques, il faut adapter les produits aux besoins spécifiques de cette clientèle nouvelle. Dès 1965, les listes bibliographiques sont envoyées à 325 bibliothèques qui ont souscrit au moins un abonnement. Par ailleurs, 175 bibliothèques sont abonnées aux fiches, parmi lesquelles on dénombre une trentaine de commissions scolaires, une quarantaine d'écoles normales et de bibliothèques publiques, les autres étant les collèges classiques.

Aussi, en novembre 1965, la Fédération des collèges classiques accepte la demande de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ): les deux fédérations s'associent dans «la direction» de la Centrale de catalogage, étant entendu que celle-ci demeure la propriété juridique et financière exclusive de la Fédération des collèges classiques.

14. Victor Coulombe et Gertrude S. de Carufel, «Histoire du Service...», p. 675.

Toutes ces étapes constituent autant d'occasions d'accroître le nombre d'employés, si bien que la Centrale de catalogage, devenue plus justement la Centrale des bibliothèques à l'été de 1966, se sent de plus en plus à l'étroit au Séminaire de Sainte-Thérèse-de-Blainville. D'ailleurs, ce séminaire est sur le point de se transformer en collège d'enseignement général et professionnel et de devenir le Cégep Lionel-Groulx. Dans le cadre d'un enseignement plus polyvalent, il a besoin de tous ses locaux. La recherche de nouveaux espaces de travail conduit le Comité de direction de la Centrale à accepter une proposition du Scolasticat central Marie-Victorin, situé à Montréal. Une deuxième migration a donc lieu le 5 septembre 1967.

Ce déménagement coïncide avec une série de très profondes mutations dans le monde de l'éducation au Québec: disparition graduelle des collèges classiques sous leur forme traditionnelle, inclusion des écoles normales dans l'enseignement pédagogique universitaire, naissance des cégeps à un rythme accéléré, revalorisation des institutions privées d'enseignement secondaire, remise en question obligatoire de la Fédération des collèges classiques en tant qu'organisme fédératif. Et par voie de ricochet non moins obligatoire, réflexion profonde sur l'avenir de la Centrale des bibliothèques. Cette réflexion concerne évidemment les liens qui la rattachent à la Fédération. Mais elle couvre ses méthodes de travail, puisque sa clientèle est sur le point d'évoluer. Étant propriété de la Fédération, et celle-ci pouvant éventuellement faire place à un autre organisme fédératif, diverses options s'offraient à la Centrale des bibliothèques. Parmi celles qui furent envisagées, deux méritent d'être mentionnées: la constitution d'une compagnie privée, autonome ou rattachée à une autre entreprise, ou l'insertion dans le ministère de l'Éducation, par acquisition du gouvernement du Québec.

Cette réflexion conduira toutes les parties concernées à opter pour l'intégration de la Centrale au ministère de l'Éducation du Québec. Amorcé à l'automne 1967, le protocole d'acceptation sera officiellement signé le 1^{er} juillet 1968.

Il donne cependant un contrat de service au Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (CADRE) qui assurera la gestion de la Centrale des bibliothèques. Le tout est réglé par trois arrêtés ministériels (473, 474 et 475), datés du 18 février 1969; le contrat est signé le 21 mars 1969¹⁵.

Durant une brève période de quatre années, la Centrale des bibliothèques a évolué depuis l'état d'un projet qui se présentait sous une forme plus ou moins utopique pour devenir un organisme solidement implanté dans le milieu bibliothéconomique québécois. Prétendre que ce projet suscitait une totale unanimité, ce serait oublier un peu facilement les réticences d'un certain nombre de collègues, voire les objections fermes et même les mesquineries qu'il est préférable de remiser au musée des horreurs. Mais une chose est assurée: au moment d'entreprendre cette nouvelle et importante étape, la Centrale des bibliothèques avait démontré son caractère essentiel auprès des praticiens de la bibliothéconomie et des gestionnaires de bibliothèques. Surtout, et ce n'est pas son moindre succès, elle avait suscité, parmi une large portion de la profession, une cohésion particulièrement féconde. Pendant des années, les bibliothécaires du secteur de l'enseignement et combien plus, ceux du secteur collégial, manifestèrent une grande efficacité et un remarquable dynamisme. Le Service des bibliothèques de la Fédération des collèges classiques et la Centrale de catalogage ne furent pas étrangers à cet enthousiasme.

L'«aventure» de la fondation de la Centrale de catalogage restera, dans l'histoire de notre profession, un des moments forts dont les effets continuent d'être bénéfiques.

15. *Ibid.*, p. 677.

LIBRAIRIE
Citation
PAPETERIE

Fournitures de bureau - Papeterie
 Mobilier de bureau - Livres

Yvon Daigneault
 Dir. Service aux Collectivités

Siège Social
 7,400, Boul. Taschereau
 (Place Portobello), Brossard
 (Québec) J4W 1M9
 (514) 465-0460

Librairie Agréée